

Le mercredi 26 Juin 2019 à 18h00, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de la Commune du Temple.

Madame la Présidente remercie les délégués d'être aujourd'hui venus si nombreux malgré les conditions exceptionnelles de température que nous traversons. Elle remercie la commune du Temple de lui avoir mis à disposition sa salle des Fêtes et donne la parole à Monsieur Jacky SINELLE pour présenter la commune tout en excusant M. BOUHOURS, Maire de la Commune retenu par d'autres obligations. La Commune du Temple s'étend sur près de 1300 ha et compte 180 habitants. La collectivité est membre de la Communauté de Communes des Collines du Perche. Il ajoute en cette période caniculaire qu'un rafraîchissement est prévu en fin de séance avec un cidre du Perche que tout le monde saura apprécier.

Madame HUPENOIRE remercie le délégué du Syndicat de son accueil et invite l'assemblée à porter attention au concours de photos en cours sur les chemins forestiers et ruraux de la région dont les clichés agrémentent les murs de la salle de réunion. Elle déclare ouverte cette séance tout en se réjouissant d'accueillir les élus dans cette localité pour la première fois depuis la création du Syndicat.

Elle tient à saluer d'autre part M. ODEAU, Président du SMIRGEOMES, Syndicat avec lequel nous allons bientôt nous marier. Elle précise non sans humour, qu'après avoir assisté à la naissance du SICTOM elle aura ainsi le plaisir d'assister à son mariage.

Sont absents excusés :

HUGUET Patrick (Artins), HUNAUT Bernard (Les Hayes), PESSON Jocelyne et son suppléant PERROCHE Jean-Paul (Les Roches-l'Évêque), GUILLONNEAU Claudie (Cellé), BLANQUET Valérie (Sougé), BOULAY Lydie et son suppléant YVONNEAU Charles (Ambloy), LEBALLEUR J-Louis et son suppléant THEROUIN Jean-Claude (La Chartre –sur- le-Loir), GUICHETEAU André (Lhomme), DESSERT Jean-Claude (Marçon), PERIN Danielle (Chauvigny-du-Perche), MESME Joëlle et son suppléant BOULAY Gilles (Cormenon), VIVET Joseph et sa suppléante DE PONTBRIAND Agnès et PERAL Christiane (suppléante) (Couëron au Perche), LARIDANS Janine (Le Gault-du-Perche), LEGAVE Gilles (Saint-Marc-du-Cor).

*M. HUGUET Patrick (Artins) donne pouvoir à M. BIGNAULT Jean (Les Essarts),*

*M. LEGAVE Gilles (Saint-Marc-du-Cor) donne pouvoir à M. SINELLE Jackie (Le Temple),*

*M. GUICHETEAU André (Lhomme) donne pouvoir à M. François RONCIERE (Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé).*

## **1/ Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Jacky SINELLE (Le Temple) est élu secrétaire de séance

## **2/ Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mars 2019 (Montoire)**

Le procès-verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des délégués.

## **3/ Participation employeur- Assurance Prévoyance (Maintien de salaire) et Mutuelle Santé**

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, il est proposé de verser aux agents du SICTOM de Montoire-La Chartre (stagiaires et titulaires, agents mis à disposition d'autres établissements ou collectivités, à temps complet, non complet et temps partiel) une participation financière employeur dans le cadre de la procédure dite de labélisation à compter du 1er juillet 2019 pour :

- la prévoyance (maintien de salaire) d'un montant brut mensuel de 8€
- la mutuelle santé d'un montant brut mensuel de 14€

Ces participations mensuelles sont versées aux agents justifiant d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance ou/et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents.

Les versements mensuels ne peuvent pas être supérieurs aux cotisations mensuelles des contrats des agents, dans la limite des montants bruts fixés ci-dessus.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical valide à l'unanimité avec effet au 1er Juillet 2019 les participations de prévoyance et de mutuelle santé ci-dessus mentionnée, ainsi que les montants mensuels bruts respectifs de 8€ et 14€ en résultant. Madame la Présidente est autorisée à signer tous documents se rapportant à ce dossier.***

*Commentaires : Ce dispositif est déjà en place au sein du SMIRGEOMES depuis le 1er Janvier. Il importait donc dans un souci d'harmonisation d'opérer sur le même registre au sein du SICTOM. Ce soutien apporté par la collectivité employeur permet ainsi aux salariés de les inciter à opter pour une mutuelle santé et prévoyance dans de meilleures conditions. Cette réglementation est déjà en vigueur dans le secteur privé ou elle est par ailleurs obligatoire.*

#### **4/ Décision Modificative n°1 Modification des résultats d'affectation**

Vu les observations de la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le compte administratif 2018,

Vu la délibération n°2019.02-4 du 20 mars 2019 se rapportant à l'affectation du résultat 2018,

Vu l'omission constatée à posteriori, des opérations d'ordres, se rapportant à l'exercice en cause,

Vu la nécessité de régulariser les éléments communiqués lors de la présentation des documents budgétaires,

Le comité syndical, après en avoir délibéré approuve l'affectation des résultats ci-dessous mentionnés :

❖ Le compte administratif de l'exercice 2018 présente les résultats suivants :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses 2018	2 806 523,97	179 214,34
Recettes 2018	2 772 427,57	203 077,71
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>- 34 096,40</b>	23 863,37
Résultat reporté N-1	582 772,28	
Solde d'investissement N-1		- 98 264,57
<b>Résultat cumulé</b>	<b>548 675,88</b>	-74 401,20
Restes à réaliser dépenses investissement		11 139,96
Restes à réaliser recettes investissement		
<b>Solde des restes à réaliser</b>		11 139,96
<b>Résultat de clôture cumulé</b>	<b>474 274,68</b>	

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;  
 Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;  
 Constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 présente :

- ✓ un **excédent cumulé de fonctionnement** de :..... 548 675,88 €
- ✓ un **déficit cumulé d'investissement** de ..... - 74 401,20 €

Constatant que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018 présente :

- ✓ un **solde négatif de restes à réaliser** de ..... 11 139,96 €

**Il est proposé au comité syndical de constater le résultat de l'exercice 2018 et d'affecter ce résultat définitif comme suit :**

- *Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, résultat cumulé et restes à réaliser :* 85 541,16 €

- le solde disponible 463 134,72 € est affecté comme suit :

- **En excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) €** 463 134,72 €

**- approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessous permettant de régulariser l'omission des opérations d'ordre, à savoir**

**DECISION MODIFICATIVE :**

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	RECETTES
<b>Chapitre 001</b> Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>Chapitre 10</b> Dotations, fonds divers et réserves
<b>Opération réelle</b> - 49 127,01€	<b>Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</b>
<b>TOTAL</b> - 49 127,01€	<b>Opération réelle</b> - 49 127,01€
	<b>TOTAL</b> - 49 127,01€

*Commentaires : Par erreur, les opérations d'ordre (opérations d'amortissement) n'avaient pas été prises en compte au printemps dernier occasionnant de fait des sections de fonctionnement et d'investissement déséquilibrées. Cette décision modificative vient corriger cette omission.*

**4/ Approbation du rapport annuel 2018**

Vu le projet présenté du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2018.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide suite à la présentation du projet de rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2018, d'approuver à l'unanimité ce document.**

*Ce dernier devra être soumis et porté à connaissance des Communautés de Communes membres du SICTOM avant le 30 Septembre prochain.*

*Rappels et principaux extraits du rapport remis à chaque délégué :*

*Les tendances pour l'année 2018 au regard de l'exercice 2017 :*

#### **Positives**

- Emballages recyclables (679 T, soit + 4,73 %)
- Verre (1 369T, soit +2,63 %)
- Déchetteries (7 591 T, soit + 7,45 %)
- Ordures ménagères (4 750 T, soit – 1,76 %)

#### **Négative**

- Papiers (569 T, soit -4,67 %)

#### **Actualité 2018 :**

- Les **travaux de réhabilitation et agrandissement de la déchetterie de Montoire** ont été terminés fin d'année 2017. L'inauguration de l'équipement a été réalisée le 18 mai 2018 (montant global : 855 000 € TTC en autofinancement).

*Il convient de signaler que nous avons eu la visite de nombreuses collectivités de Touraine et de Sarthe sur le site. Nombre d'entre elles étaient notamment intéressées par notre dispositif anti-intrusion. Nous n'avons plus depuis la réhabilitation de cet équipement, de frais d'entretien et de réparation comme précédemment.*

- **Déchetterie du Plessis Dorin** : travaux de réfection de la structure métallique (soubassements, photos n°2 et 4), fin septembre-début octobre 2018 (15 jours).

Objectif : consolidation et mise en sécurité de l'équipement dont l'objet est en contentieux au tribunal administratif d'Orléans contre le fabriquant.

*Le syndicat a obtenu gain de cause au tribunal et a ainsi été dédommagé des travaux engagés (40 000 €) pour sécuriser l'équipement.*

*Monsieur RONCIERE en profite pour intervenir à propos des déchets verts et notamment des branchages. L'absence de plate-forme dédiée aux végétaux sur le site chartrain est préjudiciable au secteur sachant qu'il n'est plus possible de brûler. Il invite le syndicat en devenir à ne pas oublier ce point dans le cadre de ses futurs investissements.*

#### **Mutualisation avec le SMIRGEOMES**

Depuis mai 2014, la Présidente du SICTOM, Odile HUPENOIRE-BONHOMME, est devenue 6<sup>ème</sup> Vice-présidente au sein de la collectivité sarthoise, **en charge de la mutualisation entre les deux structures.**

**Pour la compétence « traitement », le Smirgeomes représente environ 110 000 habitants.**

A ce titre, de nombreux sujets et problématiques sont abordés régulièrement afin d'engendrer des économies d'échelle et optimiser les services respectifs (notamment marchés publics, supports et actions de communication, achats de matériels, équipements de traitement, etc).

En outre, une commission « mutualisation » est en place au sein du Smirgeomes et se réunit régulièrement.

Enfin, suite au départ du directeur des services au sein du SMIRGEOMES le 30.09.2017, une démarche de mutualisation du directeur avec le SICTOM a été réalisée par le biais d'une mise à disposition (80%) du directeur du SICTOM, en vue d'une **fusion des deux entités au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

De plus, la responsable administrative du SICTOM est également mise à disposition après du SMIRGEOMES pour 20% de son temps depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

En conseil syndical du 5 décembre 2018, les délégués ont approuvé le transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers au SMIRGEOMES » à compter du 01.01.2020. De son côté, le Smirgeomes émettra son avis sur le sujet en janvier 2019.

A ce titre, l'arrêté inter préfectoral du 11 Juin 2019 est venu officialiser ce transfert de compétence et la naissance de la future entité dénommée SYVALORM. Le syndicat devrait comporter une trentaine de délégués. Leur nombre sera fonction de la population de chacun des EPCI membres.

### **Indicateurs financiers**

Le montant global des dépenses inscrites au compte administratif 2018 du SICTOM s'élève à **2 985 738,31 € (dont 179 214,34 € en investissement)**.

### **Les axes prioritaires d'interventions du syndicat en 2019 :**

- Poursuite du message aux usagers : Tous les emballages se trient !
- Poursuite des actions de mutualisation avec le Smirgeomes, en vue fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Janvier 2019 : création et adhésion à la SPL pour le centre de tri interdépartemental (41-37-72).

#### *Commentaires et observations :*

– *M.CROISSANT considère qu'avoir moins de papier ne constitue pas une tendance négative. Il s'interroge par ailleurs sur la différence entre le ratio ordures ménagères par habitant sur le SICTOM (180 kg) et le SMIRGEOMES (119 kg). Il lui est répondu que cet écart résulte d'une part de la redevance incitative et de l'extension des consignes de tri. Cette tendance se confirme sur 2019. Par ailleurs, il y a des problèmes de refus avec de nouveaux objets dans les bacs jaunes comme par exemple la vaisselle en plastique d'où la nécessité de communiquer. Ces refus coûtent en effet très cher au Syndicat qui doit en quelque sorte les payer deux fois (refus du centre de tri à prendre en charge lesdits déchets et réorientation vers la filière adhoc). A ce titre, le rôle des ambassadeurs du tri s'avère primordial en permettant de fait un suivi de collecte plus personnalisé. Le contact direct avec l'usager présente de réelles vertus pédagogiques. Les couverts en plastique doivent aller vers la poubelle verte !!!*

– *Autre point évoqué par l'élu : l'évolution des modes de consommation avec le e-commerce et la prolifération de cartons bruns qui viennent vicier la nature des stocks de papier qui jusqu'ici étaient considérés comme "propres ». Même problème dans les colonnes à verre où l'on retrouve des bouteilles avec le bouchon. La différence de densité permet toutefois de faciliter le tri. M.ACOT lui rappelle que désormais chacun se spécialise dans le recyclage. Au titre des surprises dans les déchets collectés, il a même été trouvé des grenades à plâtre !*

- *Sa dernière remarque porte sur le schéma mentionné dans le rapport d'activité concernant la préparation de la fosse pour la réception des déchets. Une erreur s'y est glissée et il conviendra de corriger. La conception présentée risquerait en effet de provoquer la diffusion du lixiviat.*

- *Il n'y a pas plus de déchets sauvages sur nos terroirs que chez nos voisins même si l'on peut enregistrer*

*des pratiques illicites venant des départements voisins (Orne, Indre et Loire). Les produits retrouvés sont très hétérogènes allant des cloisons en placo jusqu'aux pneus.*

## **5/Convention recyclerie avec l'association Cycle2 (Montoire sur le Loir)**

L'association Cycle2, représentée par Madame MARCHAL Valériane, présidente, a créé une recyclerie, projet reposant sur le volet économique et environnemental.

L'établissement est en cours d'implantation sur la commune de Montoire sur le Loir (le cas échéant, dans les environs proches). Une partie magasin sera ouverte pour les apports des usagers et une autre sera destinée à la vente aux particuliers.

A ce titre, des échanges avaient été engagés avec les élus du SICTOM et notamment Mme Valérie DUBOIS et Yann MARCHAL, chargés de développement, en amont du projet.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette activité, et pour tout projet similaire de recyclerie, il convient de mettre en place une convention de partenariat.

Celle-ci a pour objectif de définir les droits et obligations de chacune des parties.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve la passation d'une convention de partenariat avec l'association Cycle2 et autorise Mme la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.***

*Commentaires :*

*\* On ne sait pas encore où cette recyclerie sera localisée. L'objectif visé est de redonner une seconde vie aux déchets. M. CROISSANT attire l'attention à ne pas retomber dans les errements passés, où des usagers avaient vu en vente des objets qu'ils avaient déposés à la déchetterie. Il s'agit en l'espèce à l'association de "mettre le pied à l'étrier". La convention peut être résiliée à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 3 mois avant la date d'interruption souhaitée.*

## **6/ Questions diverses**

° Fusion avec le SMIRGEOMES :

*Comme signalé précédemment tout se déroule comme prévu suite à la parution de l'arrêté inter préfectoral en date du 11 Juin dernier. Le SYVALORM se réunira au moins une fois avant l'échéance des municipales. Le Comité Syndical disposera alors d'un délégué par commune et pourra ainsi compter sur une assemblée de près de 135 délégués. Au regard des dispositions actuelles du CGCT, il n'est pas nécessaire d'être délégué communautaire pour être désigné élu au SYVALORM, les conseillers municipaux peuvent également être choisis.*

° Centre de tri interdépartemental mutualisé : actualité de la SPL

*Il y a une quinzaine de jours, les élus se sont vus présenter le site de 7 ha à Parçay Meslay. L'ambiance était toutefois morose avec la question des consignes. Certaines grandes enseignes ont en effet prévu de mettre en*

*place des consignes pour les bouteilles plastiques. Si cette démarche devait aboutir, c'est toute l'économie de la société publique locale qui se trouverait remise en cause, les bouteilles plastiques constituant le cœur du gisement des déchets destinés à être drainés vers le centre de tri. Cet élément nouveau pose également problème dans le dimensionnement de l'équipement et dans les estimations en matière de tonnage. Bouleversement aussi pour les éco-organismes comme Citeo qui se trouveraient ainsi privés de cotisations (captées de fait par les grandes surfaces) avec en résultante des subventions moindres pour nos syndicats. Face à l'ampleur des incidences mises en exergue ci-dessus, les pouvoirs publics ont été saisis. Le Ministère a engagé une concertation en la matière.*

*\* L'élue représentant la commune déléguée de Couture sur Loir demande à ce que l'entrée de sa déchetterie fasse l'objet de travaux de réfection.*

*\* M. CROISSANT s'étonne qu'il n'y ait pas eu de ramassages de vêtements pendant plusieurs semaines sur la déchetterie de Droué. Des investigations seront menées à ce sujet.*

*\* SYVALORM : les délégués sont invités à exprimer leur choix concernant le futur logo du Syndicat. Chacun est invité à faire part de son choix à l'issue de la réunion. Les Communautés de Communes membres et les collèges se sont déjà exprimés en la matière.*

*\*La fusion entre le SICTOM et le SMIRGEOMES va occasionner une accélération du processus d'harmonisation des dispositions actuellement en cours sur chaque entité comme par exemple au niveau des pneus. L'objectif est d'y parvenir dans le courant de l'année 2020 sous réserves toutefois des contraintes techniques pouvant se présenter. Toute indulgence est donc demandée aux usagers durant cette phase transitoire.*

*\*Communication sur une action inhérente à la collecte de bouchons de liège au profit d'associations de lutte contre le cancer.*

° Rappel de la date du prochain et en principe dernier comité syndical du SICTOM :

- Le Mercredi 9 Octobre 2019

*\* Moment d'émotion lorsque Mme HUPENOIRE informe l'assemblée du départ à la retraite de M. PLAUDIN Patrick qui en qualité de délégué sarthois du SICTOM a accompagné le Syndicat depuis 1991. Ce dernier tient à remercier l'ensemble des délégués pour la confiance qu'ils lui ont témoignée durant toutes ces années. Il salue la mémoire des initiateurs de l'époque (Simone BEAUPETIT et Armand de MALHERBE) et tient à y associer Odile HUPENOIRE pour avoir eu l'audace au siècle dernier, de créer une structure s'affranchissant des limites départementales et régionales en s'appuyant sur un réel bassin de vie avec pour trait d'union le Loir. Il félicite Madame la Présidente au regard du chemin parcouru depuis ces 30 dernières années tant au niveau de la collecte que du traitement de nos déchets.*

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35*

-----